Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours Discours

Paris, le 17 Septembre 2015

Forum des CCI à Lyon, 19 septembre 2015

Discours de la Ministre

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous retrouver réunis aujourd'hui, à l'initiative de CCI de France, autour d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur : l'entrepreneur des futurs.

En effet, je vois dans l'association de ces deux mots, « entrepreneur » et « futurs », la clé du développement de notre économie, celle qui ouvrira de nouveaux marchés et créera des emplois pérennes.

Préparer notre pays à l'avenir c'est ce à quoi le Gouvernement œuvre depuis le début du quinquennat en faisant de la compétitivité des entreprises un axe majeur de son intervention.

Plusieurs initiatives importantes ont ainsi été prises pour instaurer des conditions propices à la création, la transmission et au développement des entreprises :

- **réduction du coût du travail et de la fiscalité des entreprises** à travers le Pacte de responsabilité et de solidarité, associé depuis le 1er janvier 2015 au CICE ;
- **soutien financier renforcé** avec la mise en place de Bpifrance qui investira 8 milliards d'euros d'ici 2017 ;
- **choc de simplification** qui s'est traduit par l'adoption de mesures très concrètes telles que l'allègement des démarches administratives dans le cadre du programme « dites-le nous une fois », la déclaration unique pour créer une entreprise, la simplification de la feuille de paie ;
- et, s'agissant d'un sujet que je porte plus particulièrement en tant que secrétaire d'Etat chargée du commerce et de l'artisanat, **promotion d'une offre commerciale et artisanale diversifiée en favorisant**

le développement des petites entreprises, à travers la loi artisanat, commerce et très petites entreprises (ACTPE).

Les entrepreneurs ont besoin non seulement d'un cadre favorable mais aussi d'être écoutés, orientés, conseillés, et accompagnés dans leurs projets.

C'est toute la raison d'être des chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui, par leur expertise, ont su s'imposer comme des acteurs centraux de la vie des entreprises.

[1. Les CCI sont des acteurs centraux de la vie des entreprises]

Tout à la fois relais des préoccupations des entreprises, et pourvoyeuses de services de proximité, les CCI jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement économique sur les territoires.

Ce rôle d'interface, le Gouvernement a souhaité pleinement le reconnaître et l'inscrire dans les ambitions qui l'animent, à savoir la compétitivité des entreprises et la création d'activité.

Le Pacte de confiance signé entre le Premier Ministre et le président de CCI France, André Marcon, en mai 2013 est là pour en témoigner. Il scelle la participation des CCI à la mise en œuvre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et aux dispositifs d'aide et d'accompagnement des entreprises, y compris à l'international.

Bien plus, cette participation a gagné en clarté avec la conclusion d'un contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et le réseau des CCI de France. Ce document conforte les grandes missions des chambres :

- l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- la simplification de la vie des entrepreneurs ;
- le développement de la formation et des compétences au profit des entreprises et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- l'internationalisation des entreprises ;
- l'accompagnement des entreprises dans l'anticipation et l'adaptation aux mutations économiques ;
- la contribution à l'animation et au développement des territoires en partenariat avec les collectivités territoriales.

Cette réforme s'impose d'autant plus qu'elle est le pendant de l'effort collectif de maîtrise de la dépense publique auquel le réseau des CCI doit pouvoir également contribuer. Cet effort, nous en sommes bien conscients, a été substantiel pour l'année 2015. Il conduit toutefois à rompre avec la logique du « dépenser plus » pour se concentrer sur le « dépenser mieux ». Gérer moins de ressources publiques c'est aussi une opportunité de repenser son modèle économique et de rénover son action. Nous sommes tous liés par cette nécessité, Etat comme opérateurs publics.

Pour 2016, le Gouvernement est déterminé à poursuivre sur la voie du sérieux budgétaire, avec comme objectif l'atteinte des 50 milliards d'euros d'économies prévues pour la période 2015-2017.

En ce qui concerne les CCI, les arbitrages du Premier Ministre prévoient :
- **une baisse du plafond de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE) de 150 millions d'euros**, ce qui permettra de baisser la pression fiscale sur les entreprises. Il convient de préciser qu'aucun prélèvement sur fonds de roulement ne sera effectué, à la différence de 2015;
- **au sein de ce plafond, il est prévu la mise en place d'un fonds de péréquation de 20 millions d'euros** à la main du réseau pour soutenir les chambres en difficulté ou les projets d'investissements prioritaires.

Opérer ce tournant de l'efficacité et de l'efficience budgétaire dans une économie et une organisation territoriale en profonde mutation constitue un défi de taille que l'Etat est prêt à relever aux côtés des CCI.

[3. L'Etat est aux côtés des CCI pour préparer l'avenir]

Ceci ne peut toutefois se faire sans l'implication initiale du réseau qui doit être acteur de son avenir. Il est d'autant plus légitime à le faire qu'il est au contact des entreprises et interagit avec les divers acteurs du développement économique sur les territoires.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'accueille la démarche « CCI de demain ». Elle traduit la volonté des chambres consulaires d'interroger leurs pratiques actuelles et de les mettre en perspective au vu des divers enjeux qui viennent d'être cités. Je retiens des travaux de réflexion menés dans le cadre du réseau, les idées suivantes :
- s'adapter aux attentes des nouveaux clients ;
- mettre en adéquation l'organisation du réseau avec la nouvelle carte des régions ;
- revoir et ajuster son offre de services, compte tenu de la concurrence exercée par de nouveaux acteurs publics et para-publics ;

- apprendre à faire autant, avec moins, tout en faisant toujours mieux, dans un contexte de limitation des ressources fiscales ;
- moderniser l'image des CCI.

Ces grands principes sont tout à fait pertinents. L'offre de services des CCI doit pouvoir être :
- **adaptée**, c'est-à-dire conçue pour les entreprises et en fonction de leurs attentes ;
- **visible**, ce qui signifie que les CCI doivent, dans le cadre des missions qui leur ont été confiées dans le contrat d'objectifs et de performances, être identifiées sur les territoires comme des interlocuteurs de référence de la création- reprise et du développement des entreprises ainsi que de la formation ;
- **cohérente.** Il convient que les missions présentent une véritable valeur ajoutée et s'articulent avec l'intervention des autres acteurs, notamment les DIRECCTE et les pôles de compétitivité ;
- **soutenable.** Les moyens affectés à l'exécution des missions de service public doivent être optimisés, en poursuivant les efforts de mutualisation recherchés à travers la nouvelle organisation du réseau. Dans le même temps, les CCI doivent pouvoir générer davantage de ressources propres en concevant des prestations de service utiles et innovantes pour les entreprises.

Il convient que cette offre soit également **performante.** L'objectif de croissance et d'emploi, partagé par l'Etat et les CCI, doit pouvoir être régulièrement mesuré à l'aune des résultats. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut orienter correctement les politiques publiques.

Adaptation, visibilité, cohérence, soutenabilité et performance, voici 5 fils conducteurs qui, je l'espère, trouveront leur place dans vos réflexions sur l'avenir des CCI.

***

Mesdames et Messieurs,

Le message que je suis venue porter aujourd'hui est celui de la conviction.

Le réseau des CCI a su démontrer sa capacité d'adaptation, au gré des réformes qui ont modelé son organisation. Je ne doute point qu'il saura faire face aux nouvelles mutations en cours grâce à son sens de l'initiative et de l'innovation.

L'Etat sera présent pour accompagner cette transition afin que les CCI demeurent des acteurs majeurs du développement économique en France.